



**Coordination Syndicale Départementale CGT de Côte d'Or
Union Départementale de Côte d'Or**

17, Rue du Transvaal

21000 DIJON

Objet : Préavis de grève de 0 H à 24 H du 22 au 26 Juin 2026, couvrant tous les agent.es de la fonction publique territoriale de Côte d'Or.

Madame la Préfète,

Au 1^{er} juin 2026, le SMIC augmente de 2.4 % pour atteindre 1477.93 € net par mois. Une hausse automatique liée à l'inflation et à l'explosion du coût de la vie : carburant, alimentation, énergie... tout augmente, sauf la rémunération des agent.es publics !

Dans la fonction publique, le gouvernement refuse toujours de revaloriser le point d'indice et les grilles indiciaires.

Résultat : selon un communiqué gouvernemental sorti le 28 mai 2026, ce sont **862 000 agent.es qui se retrouvent payé.es sous le montant du SMIC**. Pour compenser, ils vont percevoir une indemnité différentielle afin d'atteindre juste le niveau du SMIC. Mais cette indemnité ne donne pas lieu à des cotisations retraite CNRACL et IRANTEC et n'est donc pas prise en compte dans le calcul du montant de la retraite. Pire encore, elle accentue le tassement des grilles et détruit les déroulements de carrière.

A force de refuser d'augmenter les traitements et le point d'indice, le gouvernement transforme les grilles de la fonction publique en grille..... au SMIC !

Concrètement, aujourd'hui, entrer dans la territoriale, c'est être condamné à des années de stagnation salariale ! Ancienneté, qualifications, carrière : le gouvernement ne reconnaît plus rien. Cette politique organise le déclassement salarial des agentes et agents publics et aggrave la crise d'attractivité de la fonction publique territoriale !

La CGT revendique le relèvement immédiat la valeur du point d'indice de rémunération à 6.50 € et de l'indexer sur l'inflation, ce qui permettrait de rattraper la plus grande partie de notre pouvoir d'achat depuis 25 ans ! Cela porterait l'entrée de la grille dans la fonction publique à 2 400 € brut, ce qui constitue aujourd'hui le minimum pour vivre décemment dans notre pays !

Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4.92 € comme aujourd'hui mais à 6.50 €

LA CGT REVENDIQUE :

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6.50 €**
- **La refonte complète des grilles indiciaires**
- **La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière**
- **Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années**
- **Le doublement de traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière compétente**
- **Le rétablissement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)**
- **Une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes**
- **La suppression du jour de carence**

Respectueusement

Mme Sonia Chouchi



COORDINATION SYNDICALE
DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES DE COTE D'OR
17, rue du Transvaal
21000 DIJON
cgtdsd21@gmail.com